

"Le microcrédit au Maroc a connu une croissance remarquable"

Entretien avec M. Driss Jettou, Premier Ministre du Maroc,
publié dans « Paroles d'acteurs » édition de l'AFD.

Le quatrième N° de « Paroles d'acteurs », une édition de l'Agence Française de Développement (AFD), a publié dans sa page 37 une interview avec Monsieur Driss Jettou - Premier Ministre du Maroc - donnée lors de sa participation à la conférence de Paris le 20 juin dernier.

Question : M. Le Ministre, vous avez été pendant plusieurs années Président de l'Association Al Amana et vous en êtes encore le Président d'honneur. Comment avez-vous été amené à vous engager personnellement dans le secteur ?

La pauvreté ne peut être réellement vaincue que si l'on donne aux personnes économiquement faibles, et en particulier les personnes démunies, les moyens appropriés pour la création et le développement d'activités génératrices de revenus. De franges de la population démunie sont capables de créer et de développer de petites activités d'auto-emploi pour améliorer leur condition et s'auto-promouvoir.

L'accès aux ressources financières est indispensable pour accroître la productivité et les revenus des individus et pour les aider à sortir durablement de la pauvreté. Les mécanismes de microfinancement ont dans ce sens fait leurs preuves et donné lieu à plusieurs expériences réussies à travers le monde.

C'est fort de ces convictions que je me suis associé à la dynamique de lutte contre la pauvreté à travers le microcrédit. Mon sentiment est que ce mode de financement, contrairement aux différentes formes d'assistance, permet à la population concernée d'améliorer ses conditions de vie par ses efforts propres tout en sauvegardant sa dignité.

La conviction qui m'a animé, il y a une décennie, est aujourd'hui confortée par les résultats enregistrés par le secteur du microcrédit, en terme de développement de cette activité et surtout d'amélioration du bien être des populations défavorisées bénéficiaires.

En cette année internationale du microcrédit, proclamée par les Nations Unies dans le cadre des objectifs du millénaire, vous présidez le Comité National du Microcrédit. D'une manière général, quel rôle le gouvernement marocain attribue-t-il au microcrédit dans la politique de développement et dans la lutte contre la pauvreté ?

Conscient que le développement durable ne peut être conçu et réalisé sans la lutte contre la pauvreté et le chômage, le gouvernement de Sa Majesté le Roi a mis en place une stratégie globale intégrée de développement social.

La concrétisation de cette politique nécessite la mobilisation de toutes les ressources nationales disponibles ainsi que la participation de l'ensemble des acteurs, y compris les composantes de la société civile.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les initiatives mises en œuvre par les pouvoirs publics en vue d'accompagner le secteur du microcrédit et de mettre en place des mesures incitatives visant à assurer son développement et sa pérennité.

Ces efforts sont l'aboutissement d'un long processus de maturation de la société civile marocaine et de la réflexion sur la lutte contre la pauvreté.

En conséquence les efforts sont axés sur les causes de la pauvreté plutôt que sur ses conséquences, et partant, sur la mise en place de programmes visant à développer des mécanismes d'auto-emploi et de création de micro et petites entreprises.

Entre autres mesures prises pour concrétiser cette vision du développement participatif, un cadre légal pour le secteur du microcrédit a été mis en place avec pour objectif d'apporter des réponses aux attentes suivantes :

- La mise en place d'un moyen approprié de lutte contre la pauvreté offrant aux personnes démunies la possibilité de créer leur propres affaires ;
- La promotion de services et de produits financiers au profit des personnes économiquement faibles, adaptés à cette frange de la population ;
- Le développement d'entreprises à travers l'accès parallèle à la formation, au conseil et à l'assistance technique.

La mise en place de ce cadre légal incitatif ainsi que la mobilisation par les pouvoirs publics de ressources financières au profit de ce secteur, ont permis de lui conférer un rôle appréciable en tant qu'instrument privilégié de développement de l'économie sociale.

Les associations marocaines de microcrédit (AMC) octroient essentiellement des crédits solidaires de très faible montant et de très courte durée. Or le gouvernement marocain a engagé une politique volontariste de résorption de l'habitat insalubre, notamment son programme « Villes sans bidonvilles » et une politique de soutien aux petites entreprises. Comment voyez-vous la contribution du microcrédit à ces deux domaines ?

Au Maroc, le client des associations de microcrédit s'est révélé être un client actif et solvable, qui a besoin d'un large éventail de produits de microcrédit.

Après des études concluantes de faisabilité du financement du logement par le microcrédit, il nous a paru utile de procéder en 2004 à l'extension du champ d'application de la loi 18 – 97 relative au microcrédit, au financement du logement social, ainsi qu'à l'électrification et l'approvisionnement en eau potable des ménages démunies.

Concernant le financement de petite entreprise, certaines associations de microcrédit ont pu, sur la base des études d'impact qu'elles ont menées auprès de leur clientèle, constater la forte demande pour des prêts individuels avec des montants assez importants.

Aussi, les associations de microcrédit ont-elles déjà commencé à diversifier leurs produits et à offrir des microcrédit au logement et à la petite entreprise en ajustant les termes, les conditions et les montants des prêts, conformément à la demande de leur clientèle.

De fait, les associations de microcrédit ont pu acquérir une grande flexibilité dans la conception et la consistance des produits et services qu'elles offrent.

En définitive, l'expérience acquise par les associations de microcrédit, les capacités d'adaptation dont elles font preuve jusqu'à présent, ainsi que le soutien dont elles bénéficient de la part tant des pouvoirs publics que d'un certain nombre de bailleurs de fonds, nous conduisent à penser qu'elles peuvent apporter une contribution significative à la politique volontariste engagée par le gouvernement, en matière de résorption de l'habitat insalubre et de soutien au développement de la petite entreprise.

Le microcrédit a connu un développement significatif grâce notamment à la clarté des règles établies par l'Etat ainsi que la rigueur de gestion des AMC. Néanmoins, il demeure confronté à l'importance des besoins de la population non encore satisfaits. Quels sont les défis que devra relever le microcrédit marocain pour se mettre à la

hauteur des besoins ? Quel soutien pourrait être apporté aux acteurs du microcrédit par le gouvernement marocain pour les aider à relever ces défis ?

Des efforts appréciables ont été consentis par les pouvoirs publics pour la mise en place et l'amélioration du cadre juridique et institutionnel régissant l'activité du microcrédit.

De même que les incitations fiscales, les normes de bonne gestion et de gouvernance des AMC, prévues par la loi, ont pour but l'organisation de l'activité de microcrédit sur des bases solides et le développement durable du secteur.

Le souci de favoriser l'accroissement de leur solvabilité et l'amélioration de leur crédibilité, à l'égard de leurs bailleurs de fonds a amené les pouvoirs publics à prévoir dans le projet de loi bancaire, en cours d'adoption, la soumission des AMC à la supervision de la Banque Centrale.

Pour renforcer les ressources financières des AMC, l'Etat a par ailleurs mobilisé au profit du secteur des dons aussi bien internationaux, dans le cadre de conventions bilatérales ou multilatérales, que nationaux à travers le Fonds Hassan II pour le développement économique et social et le Fonds de solidarité habitat. Grâce à ces efforts, les AMC ont pu atteindre un degré de maturité et de professionnalisme, tant au niveau fonctionnel qu'organisationnel, nonobstant leur création récente.

Ce professionnalisme peut être apprécié notamment à travers leurs performances. En effet, le nombre de prêts distribués a atteint depuis le démarrage de l'activité de microcrédit 2 millions, pour un montant global de 5,5 Milliards de Dirhams, au profit de 600.000 bénéficiaires, dont 87% sont des femmes. Par ailleurs, l'activité de ces associations a permis la création de plus de 2000 postes d'emplois permanents.

Dans ce contexte et parallèlement au développement de leur activité et à la réflexion sur les modalités de leur refinancement, les AMC doivent également s'assurer que leur système de suivi de suivi des prêts et de gestion des risques sont fiables. Plus importante encore est la nécessité pour ces associations d'identifier les voies et les moyens leur permettant d'assurer rapidement leur viabilité financière qui constitue la seule garantie de la pérennité de leurs services.

Concernant le soutien pouvant être apporté en vue du renforcement des capacités d'intervention des AMC, l'Etat continuera comme par le passé d'œuvrer à la mobilisation des ressources financières à leur profit, en veillant au renforcement de leur capacités institutionnelles.

En conclusion, comment imaginez-vous le secteur de la microfinance dans dix ans ? « I have a deram ... »

Le secteur de la microfinance est relativement jeune au Maroc ; en quelques années d'existence – les premiers programmes de petits prêts ont démarré dans les années 1993-1994 – il a connu une croissance remarquable.

Mon rêve est qu'à moyen terme, les institutions de microcrédit puissent atteindre la population démunie non encore desservie et satisfaire les attentes et les besoins réels de la clientèle des AMC.

Mon souhait est également que les AMC puissent renforcer leur structure organisationnelle et de gouvernance, et œuvrer avec le même esprit d'abnégation et de dévouement, pour contribuer avec plus d'efficacité à relever les défis de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.